

- mise en place d'un radar préventif ;
- réalisation d'un accotement devant le home Sainte-Claire à Beaumont ;
- inventaire des arbres et abattage de certains ;
- réalisation d'emplacements pour radar mobile.

Malheureusement, nous devons bien constater que ces aménagements sont insuffisants, puisque plusieurs accidents mortels se sont produits récemment. On peut, notamment, citer le cas de cette habitante de Strée qui a perdu la vie, en juillet 2014, après que son véhicule ait quitté la route pour percuter un arbre.

Le troisième tronçon est encore plus inquiétant. Plusieurs accidents mortels : juillet 2014, deux jeunes garçons perdaient la vie à l'entrée du village de Rance ; le 1er août 2014, un jeune homme de 26 ans perdait également la vie dans un virage peu avant Chimay ; le 7 octobre 2014, un homme de 38 ans trouve la mort dans un accident à la sortie de Beaumont, en direction de Rance. Et divers accidents sont encore à déplorer depuis, dont encore un accident mortel à la sortie de Rance en janvier dernier.

Je suis, bien entendu, consciente des difficultés à sécuriser cette voirie. Il n'en demeure pas moins que l'énumération macabre que je viens de faire oblige à prendre des mesures.

Les services de la DGO1 semblent en être conscients et un plan d'action global et réalisable devait, d'ailleurs, être proposé début 2014 en Commission provinciale de sécurité routière.

Monsieur le Ministre, ce plan a-t-il finalement été proposé ?

Quelles en sont les grandes lignes ? Quand peut-on espérer sa mise en œuvre ?

Plus généralement, outre ce plan, d'autres aménagements de voiries sont-ils prévus afin d'améliorer, à l'avenir, la sécurité des différents tronçons ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, j'ai déjà pu être interrogé à ce sujet lors de la commission du 25 novembre dernier, et j'avais pu préciser que cette voirie reliant Charleroi à Chimay présente, effectivement, une accidentologie un peu supérieure à la moyenne.

Afin d'améliorer la sécurité, un nombre important d'aménagements ont déjà été réalisés, comme vous le rappelez, ou le seront prochainement. Ils ont déjà permis, ou permettront, la sécurisation de nombreux sites présentant une insécurité importante, tant par le

nombre que par les conséquences humaines des accidents relevés par le passé.

Afin d'examiner d'autres nouvelles possibilités de sécurisation de la N53, une réunion a été organisée par mon administration, la Direction des routes de Charleroi, en septembre 2013, en présence de tous les autres acteurs concernés de mon administration.

À cette occasion, le Service public de Wallonie a fait des propositions d'aménagements qui ont été analysées par les différents services.

Le but était de réunir tous les acteurs concernés afin d'apporter une réponse concertée au problème principal du tronçon entre Gozée et Beaumont, à savoir les accidents contre les arbres d'alignement.

L'objectif est de proposer une vision globale en termes d'aménagement à proprement parler, de sécurité, de révision des régimes de vitesse, de glissières de sécurité, de déplacement ou de suppressions de poteaux d'éclairage et d'abattage d'arbres et d'aménagements paysagers compensatoires.

À ce jour, plusieurs éléments d'analyse sont encore nécessaires pour poursuivre les démarches et, enfin, convoquer la Commission provinciale de sécurité routière que vous évoquez. Je n'ai d'ailleurs pas manqué de relancer mon administration pour faire le point sur ce dossier suite à votre question.

Mme la Présidente. - Madame la Députée pour votre réplique.

Mme Nicaise (MR). - Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ce dossier.

QUESTION ORALE DE MME POULIN À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE DÉVELOPPEMENT DU RAVEL »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Poulin à M. Prévot, ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le développement du RAVEL ».

La parole est à Mme Poulin pour poser sa question.

Mme Poulin (PS). - Monsieur le Ministre, cette année, le Réseau autonome de voies lentes fête ses 20 ans. Il est encore amené à se développer. Certains tronçons sont à finaliser. Actuellement, 1 300 kilomètres peuvent être parcourus sur ces voies. L'objectif est d'atteindre 2 000 kilomètres.

Le RAVEL, on le sait, est un enjeu touristique pour la Wallonie.

Sachant que certains projets ne disposeront pas des budgets liés à la programmation du FEDER, quels sont les budgets prévus pour terminer les liaisons manquantes ? Quelles seront les liaisons prioritaires ?

Y aura-t-il un appel à projets, cette année ?

M. Prévot, ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, le fait que certains projets de RAVeL ne disposeront pas de financements, dans le cadre de la programmation FEDER, ne remet pas en cause les budgets que j'avais prévus dans mon propre plan RAVeL.

La mise en œuvre de celui-ci prendra simplement, inévitablement, un peu plus de temps. Comme j'ai déjà eu l'occasion de m'en exprimer en cette assemblée, mon plan RAVeL a pour objectif, d'une part, de développer le réseau de voiries vertes de Wallonie et, d'autre part, d'améliorer la qualité du réseau existant et, pour ce faire, un budget annuel de 8 000 000 d'euros nous apparaît nécessaire.

En ce qui concerne le développement du réseau, les liaisons prioritaires sont celles qui permettent de relier entre eux les tronçons déjà existants, particulièrement sur les itinéraires internationaux traversant la Wallonie.

Ainsi, sur l'itinéraire de la Meuse à vélo, il s'agit de réaliser les liaisons manquantes entre Hastière et Dinant, Wanze et Huy, Ombret et Engis. Sur l'EuroVelo 3, Saint-Jacques-de-Compostelle, Trondheim en Norvège, c'est assurer la continuité de la ligne 38, entre Hombourg et la frontière allemande.

Sur EuroVelo 5, entre Londres et Rome, c'est l'achèvement de la ligne 87, entre Flobecq et Lessines ainsi que la liaison entre Bastogne et Martelange sur les lignes 163 et 618.

À côté de ces itinéraires internationaux, il existe aussi une série de chaînons manquants qu'il est indispensable de réaliser pour assurer la continuité du réseau intrawallon.

Il s'agit entre autres, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, de l'achèvement de la ligne 156, entre Chimay et Mariembourg qui reliera ainsi le RAVeL existant dans la botte du Hainaut à un des tous premiers RAVeL réalisé il y a 20 ans, entre Mariembourg et Hastière, la « petite fagnarde ». C'est également l'ancienne ligne 109a entre Mons et Estinnes qui reliera dans le Hainaut le RAVeL de Mons Borinage au RAVeL de la région du centre et de Charleroi. Ou encore divers chaînons manquants du RAVeL de l'Ourthe entre Comblain-au-Pont et Durbuy.

J'entends aussi améliorer qualitativement le réseau existant afin de s'assurer de son accessibilité à tous et particulièrement aux personnes à mobilité réduite. Cela passera, notamment, par l'asphaltage de certains tronçons de pré-RAVeL, telle la ligne 38, entre Herve et

Plombières, la ligne 48 entre Waimès et Saint-Vith, ou encore par la remise en état de certains chemins de halage entre autres, sur la haute Meuse, entre Namur et Profondeville ou sur le canal Charleroi, Bruxelles.

Enfin, concernant un éventuel appel à projets, comme vous pouvez le constater, mon plan RAVeL est déjà bien fourni en projets eu égard, notamment aux budgets régionaux des routes et des voies hydrauliques que je consacre à cette fin.

Il faut rappeler aussi que le pré-RAVeL est un réseau régional établi sur le domaine régional par les DGO1 et DGO2 du SPW et non un projet d'infrastructures communales subsidiées.

Il a été établi avec une très large concertation entre divers acteurs compétents. Cela étant, si les communes souhaitent avancer dans la réalisation de certains tronçons prévus à plus long terme sur d'anciennes voies ferrées, il existe toujours la possibilité pour elles de réaliser un pré-RAVeL. J'ai ainsi reçu une demande en ce sens de Commune de Braine-le-Château qui souhaite aménager, à ses frais, un tronçon de l'ancienne ligne 115, entre Tubize et Braine-l'Alleud.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Poulin.

Mme Poulin (PS). - Je vous remercie pour votre réponse, Monsieur le Ministre. Je suis très heureuse d'entendre les nombreux projets RAVeL retenus. Malheureusement, celui de la Région concernant les barrages de l'Eau d'Heure, la liaison Berzée et Tuilly, pour lequel on avait rentré un projet FEDER avec les barrages de l'Eau d'Heure, avec la Ville de Thuin et la Ville de Walcourt, je n'en ai pas entendu parler. Je vais donc essayer de trouver des financements pour ce chaînon manquant qui serait pour nous un apport touristique énorme, étant donné l'affluence au barrage de l'Eau d'Heure.

Par ailleurs, je tiens à préciser que les équipes communales, chez nous, entretiennent les RAVeL au quotidien. C'est un investissement qui n'est pas négligeable, puisque nous avons deux personnes temps plein qui ne font que cela. Les parties communales sont déjà bien sollicitées.

**QUESTION ORALE DE M. PUGET À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
SYNCHRONISATION DES FEUX DE
SIGNALISATION »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Puget à M. Prévot, ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la synchronisation des feux de signalisation ».